

Conseil général – séance du 13 novembre 2007
Délibération sur l'aide à l'acquisition d'un micro-ordinateur

Intervention d'Evelyne Yonnet
Conseillère générale d'Aubervilliers - Présidente de la 3^{ème} commission

Nous sommes parti du constat qu'une part, non négligeable des élèves - environ 20 % n'avaient pas accès à l'outil informatique.

Sans doute, l'absence d'équipement ne repose pas toujours sur des motifs d'ordre pécuniaire. Mais, quand il ne s'agit pas d'un choix, mais d'un manque de moyens financiers, le fossé numérique révèle et renforce les autres inégalités dont sont frappées ces familles.

C'est parce que l'informatique a conquis une telle place dans nos modes de vie, que nous devons justement nous efforcer de réduire ce qu'il est convenu d'appeler la fracture numérique. Une fracture qui devient chaque jour plus difficile à surmonter pour ceux qui en sont victimes.

Cette mesure nouvelle dont le principe avait été adopté lors de la discussion budgétaire a été abordée à plusieurs reprises par les élus de la troisième commission.

Et au-delà de l'appréciation favorable que les membres de la commission ont portée sur cette mesure, je souhaitais aborder – très brièvement - quelques éléments de contexte qui ont été évoqués à l'occasion de nos réunions.

Je précise tout d'abord que cette mesure, concerne tous les élèves des collèges publics et privés du département. Et qu'elle a été favorablement accueillie par l'ensemble des partenaires sollicités sur cette question.

Les parents d'élèves bien sûr, mais également les différents interlocuteurs de l'Education Nationale,

que ce soit la mission TICE de l'inspection académique, le CCDP, les gestionnaires et chefs d'établissements, ou encore les syndicats enseignants.

Au cours de nos discussions, très rapidement, le débat s'est orienté sur la manière de concevoir le contenu implanté sur les machines.

Et il est apparu indispensable que cette aide à l'équipement soit pensée en cohérence avec un projet éducatif.

C'est pourquoi un groupe de travail a été mis en place entre les services du Conseil général et l'Education Nationale, pour définir dans un premier temps la suite logicielle qui accompagnera l'ordinateur, et qui sera essentiellement composée de logiciels libre, notamment des outils pédagogiques reconnus par la communauté enseignante, comme « math en poche ».

Enfin, seule concession raisonnable à la « marchandisation des savoirs », chaque élève recevra un code d'accès à l'encyclopédie Hachette en ligne. En outre cet accès sera assuré tout au long du cursus scolaire des collégiens.

Mais au-delà de cette première étape, il nous est surtout apparu qu'un vaste chantier restait à mener sur les technologies nouvelles et sur la manière, dont les collectivités locales - mais aussi et surtout l'Education Nationale - devaient se saisir de la question.

A l'occasion de nos rencontres, nous avons pu entrevoir le chemin qui restait à parcourir par l'Education Nationale pour se donner les moyens de répondre au défi des technologies de l'information.

Le système repose sur la bonne volonté de correspondants informatiques qui tentent, avec peu de moyens, d'accompagner leurs collègues dans la conduite de leurs actions et de leurs projets.

Cela explique sans doute, la demande forte qui s'est exprimée pour poursuivre un travail partenarial avec le Conseil général.

Plus que la simple fourniture de matériel et de réseau, il s'est affirmé le besoin de développer la complémentarité des nouvelles technologies, avec la scolarité proprement dite.

Des choses se font déjà, bien entendu.

Les CDDP, le dispositif TICE de l'Education Nationale travaillent et développent des ressources intéressantes. Le projet PRIMTICE ou le dispositif EDUBASE notamment proposent une large palette d'outils à destination de la communauté éducative.

Mais il reste beaucoup à faire pour assurer le développement des TICE dans l'ensemble des établissements de manière cohérente et rationnelle - et pour renforcer la continuité logique avec les apprentissages scolaires et professionnels.

On peut évoquer notamment la complémentarité avec les objectifs du B2i par exemple, mais aussi la réflexion sur la généralisation progressive des environnements numériques de travail.

Ainsi, pour notre collectivité, la question de l'équipement informatique des collégiens ouvre sur la question pédagogique elle-même et sur la complémentarité avec nos actions éducatives.

Elle ouvre aussi sur le débat plus général, qui porte sur la manière dont nous allons appréhender notre présence de plus en plus affirmée aux côtés des établissements scolaires.

A cet égard, la question de la restauration scolaire - évoquée il y quelques instants - est assez emblématique.

Au-delà de la simple fourniture de restauration, ce sont d'autres sujets comme l'organisation de la pause méridienne, de la vie scolaire, l'équité entre familles, ou de la santé des enfants dont il est question.

Au passage, il s'agit là aussi d'une question sur laquelle le travail en commission a joué - et jouera je l'espère - un rôle important.

Comme pour l'organisation du service public de restauration, notre intervention est en partie due à la décentralisation qui nous fait - de facto - participer davantage à la vie des établissements,

Mais notre présence doit également aller au-delà et être motivée par la nécessité de favoriser la réussite scolaire et l'insertion des jeunes du département, conformément aux objectifs généraux du schéma départemental des collèges.

Une présence bien sûr, qui doit s'organiser en cohérence et dans le respect des prérogatives de l'Education Nationale.

Pour revenir au dispositif qui nous est proposé ce matin ; Il faudra bien entendu évaluer rapidement la manière dont il aura été appliquée, et mesurer son intérêt réelle pour les jeunes concernés.

J'en profite également pour réitérer la demande d'un état des lieux des équipements et du câblage des collèges, en espérant que celui-ci sera lancé dans les plus brefs délais.

Enfin, je tiens à saluer les services du Conseil général et ceux de l'Education Nationale, pour le travail qui a d'ores et déjà été effectué pour l'application de cette mesure, et ce, dans un temps très limité.

Je vous remercie.

TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education

CDDP : Centre Départemental de Documentation Pédagogique

B2i : Brevet Informatique et Internet (attestation de compétence évaluée tout au long de la scolarité)

PRIMTICE et EDUBASE : recueils d'outils pédagogiques disponibles pour les enseignants à partir des sites des académies ou du site spécifique EDUCNET.

ENT : Environnement Numériques de Travail ou "bureaux virtuels" constitués d'un ensemble homogène de services numériques pour élèves et professeurs.